

# CERTIFICAT

## de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

**Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :**

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,  
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : <b>AB - 01114935 - 21 - 1</b>				
2. Nom et adresse de l'opérateur : <b>FERME BIO DE MONIQUE</b> Pont de Benque 31430 - LE FOUSSERET Activité principale : <b>Producteur</b>		3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle :  QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16		
4. Catégories de produits/activité :  <i>Productions végétales :</i> Mélanges fourragers Mélanges fourragers : MLF : luzerne-fléole-raygras-fétuque-lotier-dactyle Mélanges fourragers Mélanges fourragers : MLF : trèfle-fléole-raygras-fétuque-lotier-dactyle Mélanges fourragers : trèfle-fléole-raygras-fétuque-lotier-dactyle Mélanges fourragers : Luzerne-fléole-raygras-fétuque-lotier-dactyle Mélanges fourragers : MLF : trèfle-fléole-raygras-fétuque-lotier-dactyle Luzerne Luzerne :  Luzerne Luzerne : Lu7	5. Définis comme :		6. Période de validité	
			du :	au :
		biologique	01/04/2021	31/12/2022
		biologique	01/04/2021	31/12/2022
		biologique	01/04/2021	31/12/2022
		biologique	01/04/2021	31/12/2022
		biologique	01/04/2021	31/12/2022
		biologique	01/04/2021	31/12/2022
		biologique	01/04/2021	31/12/2022
		biologique	01/04/2021	31/12/2022
		biologique	01/04/2021	31/12/2022
	6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus	7. Date de contrôle : <b>01/04/2021</b>		

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande  
Le 04/05/2021  
Le Directeur, François LUQUET

